## Siele des notaines

DISTRICT DE QUEBEC. Pour les paroisses de Beaumont, St. ? F. Riverin. Pour le District. François, St. Pierre et St. Thomas, Les paroisses de Cap St. Ignace, L. C. de Conscient "I'llet, St. Jean et St. Roc, dit St. Aubin. Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, St. 7 Roc, Ste. Anne, Riviere Ouelle, Kamouraska, et les autres paroisses Louis Cazes. au-dessous. St. Ange Gardien, Chateau Riché, S. Anne, St. Joachim, St. Ferrol, et Ant. Crespin les paroisses de l'Isle d'Orleans, 13 - A. Crepin, junr. Chateau Riché, ----La Petite Riviere, la Baye St. Paul, les Eboulemens, l'Ise aux Coudres, et > Jean Neron. la Malbaye, Ste. Marie, St. Joseph, St. François, N. Beauce, paroisses Pointe Levy, St. Nicolas, les paroisses de l'Iste Louis Miray. d'Orleans et celles de la Seigneurie de Beauport et Gauderville, Paroisses de Charlesbourg, Lorette et 7. B. Panet St. Augustin, Pointe aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Deschambault et les Grondines au Nord du fleuve, et \ JeanPerrault pour Ste. Croix et Lotbiniere au Sud du dit fleuve, Ste. Anne, Batiscan, Champlain et Cap la Madeleine du côté du Nord C. Levrard. du fleuve, et pour St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly, au Sud du dit fleuve, - Jacques Colin. Kamouraska, Rimouski inclus, St. Nicolas, St. Antoine, Lotbiniere et > Joseph Cadet St. Jean au Sud du fleuve,